

Déclaration préalable au CTA du 14 janvier 2016

Avant tout, nous souhaitons vous rappeler très clairement notre opposition au transfert prévu des six divisions de la section professionnelle SEN du lycée d'Issy-les Moulineaux vers le lycée professionnel de Meudon. La communauté éducative, les élèves et les parents d'élèves sont opposés à ce transfert qui signifie moins de mixité et la disparition de l'enseignement professionnel à Issy. Nous dénonçons depuis plusieurs années le manque de places dans les LGT de l'académie, la solution consistant à déménager les SEP est une très mauvaise idée. Nous connaissons tous les contraintes de transport régionales et le fait d'appartenir à un même bassin ne garantit pas l'accessibilité. Certes, tous les lycéens professionnels du lycée lonesco n'habitent pas à Issy mais pour un grand nombre d'entre eux le déplacement à Meudon rallongerait nettement le temps de transport. Encore une fois ce sont les élèves les plus fragiles qui servent de variable d'ajustement, alors qu'on le sait le temps de trajet est un des facteurs favorisant le décrochage. Pour les jeunes, généralement âgés de 15 ans maximum à l'entrée en Seconde, et leurs familles, le temps de transport vers le lycée est un critère important. Les déclarations d'intention sur l'égalité des trois voies du lycée et la réussite de tous les élèves semblent parfois un peu hypocrites... C'est une mesure injuste socialement et c'est un très mauvais signe envoyé à l'enseignement professionnel. C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le recteur, de revenir sur cette décision.

De même notre syndicat participe à la lutte des personnels de l'EREA de Sannois. Ces personnels veulent garder l'intégralité des moyens qui leur permettent d'accompagner leurs élèves vers le CAP en trois ans, ce qu'ils font aujourd'hui avec efficacité. Ils ont produit un texte expliquant leur projet et leurs demandes, nous espérons qu'ils seront entendus et qu'ils pourront continuer d'accueillir dans la structure des élèves handicapé-e-s ou juste fragiles pour les amener à la qualification professionnelle.

Nous rappelons qu'il avait été acté que les GT préparatoires à ce CTA seraient organisés sous une forme et dans un temps permettant un échange argumenté entre les services du rectorat et les organisations syndicales représentant les personnels et les sections syndicales d'établissements. Il était apparu qu'une demi-journée ne suffisait pas pour examiner la Carte des formations, les Sections sportives et la carte des options artistiques.

Pour la carte des formations, nous observons, une fois n'est pas coutume, que les fermetures sont plus nombreuses que les ouvertures, c'est visible en particulier pour ce qui concerne les formations du secteur industriel, mais également pour les GA. Ces dernières années, nous avons entendu sans relâche vanter les mérites de l'apprentissage, celui-ci apparaissant comme la voie de formation « naturelle » des métiers industriels. Les personnels de lycée professionnel, souvent issus de l'entreprise, ne sont pas dogmatiquement opposés à l'apprentissage, notre organisation syndicale interprofessionnelle ne l'est pas non plus, notamment dans l'enseignement supérieur. Toutefois, penser que les jeunes orientés vers l'enseignement professionnel, peuvent tous signer un contrat d'apprentissage et obtenir par cette voie un diplôme est évidemment faux. La baisse du nombre de contrat signés depuis un an ou deux démontre les



Déclaration préalable au CTA du 14 janvier 2016

limites de cette voie de formation. Les élèves issus de Troisième, souvent en échec scolaire, ne sont pas prêts à intégrer les entreprises, ils ont besoin de la formation initiale publique, de temps et d'attention pour accéder à la qualification et à l'insertion professionnelle. Les pouvoirs publics ont l'obligation de construire des plans de formation en prenant en compte les besoins des entreprises et de la société à moyen et long terme, mais aussi en affirmant la nécessité de former des ouvrier-e-s qualifié-e-s dont le diplôme est valable sur tout le territoire et tout au long de la vie.

En observant le budget grande masse, il semble que l'accent ait été mis sur les moyens dans les collèges, afin d'aider à la mise en place d'une réforme encore largement remise en cause par les personnels, qui seront en grève le 26 janvier à l'appel de l'intersyndicale contre la réforme du collège. Du coup les créations de poste dans les lycées ne semblent pas à la hauteur de l'afflux d'élèves en Seconde et en Première, même s'il est assez complexe de mesurer à partir d'une dotation globale non différenciée quels établissements risquent de manquer de moyens.

Les créations de postes pour les personnels administratifs, de santé, sociaux, ainsi que pour la vie scolaire et la direction d'établissements sont en nombre tout à fait insuffisant... Effectivement, il n'est pas nécessaire d'être un fin connaisseur de l'éducation nationale pour comprendre que deux créations de postes infirmier-e-s et trois d'assistant-e-s sociales pour 4 424 élèves supplémentaires ne permettront pas d'améliorer les conditions de travail des personnels en place et les conditions d'accueil des élèves ! Pour les personnels administratifs, les conditions de travail en établissement et dans les services centraux sont déjà très difficiles, il n'y a quasiment aucun remplacement même pour les congés longs, l'alourdissement de la charge de travail des dernières années n'a absolument pas été compensé par l'arrivée de nouveaux personnels.

Le gel du point d'indice qui pèse sur le pouvoir d'achat de l'ensemble des personnels, est encore plus sensible pour ceux des catégories B et C dont les conditions de vie dans nos départements à forte pression immobilière deviennent de plus en plus dures. La dernière revalorisation indiciaire date de juillet 2010. La baisse du pouvoir d'achat s'élève en moyenne à 250 euros par mois pour les agents de Catégorie C, 330 pour les catégorie B. L'ensemble des personnels attend l'ouverture de vraies négociations salariales sur l'augmentation du point d'indice et des mesures immédiates de rattrapage du pouvoir d'achat. Les annonces sur le PPCR et le RIFSEEP ne sont pas du tout à la hauteur des besoins des salarié-e-s, c'est pourquoi la CGT (avec d'autres) appelle à une journée de grève et de manifestation le 26 janvier.

Marie BUISSON et Samuel SERRE, élu-e-s CGT Educ'action au CTA de Versailles